

COMPTE RENDU DE LA CAP B EN A

La CAP locale n°1 s'est réunie le 18 décembre 2009 pour classer la liste d'aptitude de la TGE / TAF.

Sur 109 agents remplissant les conditions, 23 se sont portés candidats (8 TGE et 15 TAF) contre 27 l'année précédente.

Pour la deuxième année, les candidats TGE et TAF étaient sur une liste commune. C'était donc l'occasion de dégager les « règles de gestion » qui présideraient dorénavant à cette CAP.

En 2009, 2 agents avaient été classés, le n°1 ayant été nommé, la première question posée était donc le nombre de candidats à classer. Le Président de la CAP propose le maintien de 2 candidats classés, donc présentés en CAP centrale. En l'absence de visibilité sur le nombre de candidats retenus pour la TGE, ce choix pourrait risquer de « figer » la liste et donc d'enlever la liberté de choix aux CAP ultérieures notamment dans un contexte d'évolution des listes d'aptitude compte tenu de la convergence gestion publique et fiscale. L'assurance est donnée que ce classement ne sera pas remis en cause. Dés lors le maintien de 2 candidats classés va permettre de confirmer la règle de l'alternance.

2 agents étant retenus sur la liste, la CAP s'efforcera de présenter un candidat métropole et un étranger dans la mesure où la qualité des dossiers le permet, mais il n'y a guère d'inquiétude à ce sujet.

La CAP unanime s'accorde à classer en n°1, le n°2 de l'année précédente : Jean Luc Schwartz (TAF Berlin). Le nouveau n° 2 sera donc retenu parmi les candidats TGE.

Après un débat ente parité administrative et représentants du personnel qui auraient souhaité retenir l'excellent dossier d'un candidat plus âgé, l'administration propose définitivement la candidature de Stéphane BOCENO.

- N°1 Jean Luc Schwartz (TAF Berlin)
- N°2 Stéphane Bocéno (TGE CQC)

Les représentants FO Jean Louis Cathelot et Jean Denis Pré ont voté « pour »